

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2023 A 20H30**

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 24 mars 2023

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, LOUREIRO, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, PELAPRAT, LI LUN YUK, DELECROIX, HERRERO, BOURDAIS, QUENTEL, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Jean-Paul MASCHERONI représenté par Jean-Christophe POULET,  
Loïc VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN,  
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX,  
Thierry LAMY représenté par William MOSSÉ,  
Elisabeth DE CASTRO représentée par Farid LAZAAR,

Absente non-représentée :

Darine BOUADIS

Séance ouverte à 20h30.

**APPROBATION DE PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 a été approuvé à **28 voix POUR**.

Monsieur Loïc VAUCHEL est arrivé 21h10, a pris part au vote à partir de la délibération n°03-30-03-23.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Nathalie DERVEAUX est désignée secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATIONS**

**N° : 01-30-03-23**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « ASSISTANCE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL » AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL PARISIS**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER et M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du service d'assistance à la protection des données à caractère personnel, ci-annexée, par la CA Val Parisis les communes de Beauchamp, Bessancourt, Eaubonne, Ermont, Frépillon, La Plessis-Bouchard, Montigny, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny ainsi que pour les Centres Communaux d'Action Sociale des communes de Beauchamp, Eaubonne, Ermont, Montigny, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec les communes de Beauchamp, Bessancourt, Eaubonne, Ermont, Frépillon, La Plessis-Bouchard, Montigny, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny ainsi qu'avec les Centres Communaux d'Action Sociale des communes de Beauchamp, Eaubonne, Ermont, Montigny, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny, et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**N° : 02-30-03-23**

**Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°08-04-06-20 - DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (S.I.A.A.)**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER et M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

**DESIGNE** :

Monsieur Azedine MESSAOUDI - délégué titulaire

Madame Christine SAVVA - déléguée suppléante

Pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (S.I.A.A.).

N° : 03-30-03-23

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2023**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **4 CONTRE** (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER et M. MOUHAMADMANSOUR),

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** le budget primitif 2023, ci-annexé, dont les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent selon les comptabilisations suivantes :

- Section de fonctionnement : **12 771 216.87 €€**
- Section d'investissement : **5 145 723.80 €**

N° : 04-30-03-23

**Objet : TAUX D'IMPOSITION 2023**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER et M. MOUHAMADMANSOUR),

Le Conseil Municipal,

**FIXE** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 39.64 %
- Taxe Foncier non bâti : 48.79 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 19.80 %

N° : 05-30-03-23

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « ASSISTANCE A LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS » AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL PARISIS**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **4 CONTRE** (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER et M. MOUHAMADMANSOUR),

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du service d'assistance à la passation de marchés publics ci-annexée par la CA Val Parisis, pour la commune de Bessancourt ;

**-AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec la commune de Bessancourt, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

N° : 06-30-03-23

**Objet : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2023**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**

Le Conseil Municipal,

**FIXE** à 479.86 € le montant de l'indemnité à verser pour 2023 pour un gardien résidant dans la localité.

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2023.

N° : 07-30-03-23

**Objet : CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE ILE DE FRANCE POUR LA MAIRIE DE BESSANCOURT.**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la convention relative aux missions du service de médecine préventive à conclure avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile de France et la Ville de Bessancourt.

**-AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention

N° : 08-30-03-23

**Objet : SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'octroyer en 2023 une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association du personnel et assimilés de la Mairie de Bessancourt.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

**DIT** que les crédits sont budgétés au chapitre 65 sur l'exercice 2023.

**Objet : TARIFICATION SEJOURS ENFANCE ETE**

Après en avoir délibéré à 28 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour les séjours enfance été 2023

- Séjour « Les cavaliers du Mont St Michel » pour les 6 – 11 ans du 17 au 23 juillet 2023

Quotient	Tarif
420 € et moins	285 €
421 € à 590 €	295 €
591 à 770 €	305 €
771 à 910 €	315 €
911 à 1 100 €	325 €
1 101 à 1 285 €	355 €
1 286 à 1 470 €	345 €
1 471 € et plus	355 €
Hors commune	615 €

- Séjour « Les pieds dans l'eau » pour les 6-11 ans du 1er au 14 août 2023

Quotient	Tarif
420 € et moins	450 €
421 € à 590 €	470 €
591 à 770 €	490 €
771 à 910 €	510 €
911 à 1 100 €	530 €
1 101 à 1 285 €	550 €
1 286 à 1 470 €	570 €
1 471 € et plus	590 €
Hors commune	1 165€

- Séjour « Le Vendée parc » pour les 6-11 ans du 20 au 25 août 2023

Quotient	Tarif
420 € et moins	300 €
421 € à 590 €	310 €
591 à 770 €	320 €
771 à 910 €	330 €
911 à 1 100 €	340 €
1 101 à 1 285 €	350 €
1 286 à 1 470 €	360 €
1 471 € et plus	370 €
Hors commune	670 €

N° : 10-30-03-23

**Objet : SUBVENTIONS EXECPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS-D'ELEVES INDEPENDANTS ET FCPE**Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le versement de ces subventions exceptionnelles aux associations des parents-d'élèves Indépendant et FCPE, comme suit :

- 400 euros à l'association des parents-d'élèves Indépendants
- 90 euros à l'association des parents-d'élèves FCPE.

N° : 11-30-03-23

**Objet : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**Après en avoir délibéré à **26 voix POUR** et **2 NE PREND PAS PART AU VOTE** (Mme GHANI REFOUFI et Mme LOUREIRO),

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'attribution des subventions 2022 aux associations sportives comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2022
AS COLLEGE MAUBUISSON	2 250 €
BADMINTON CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
BASKET FREPILLON MERIEL MERY	1 500 €
CC TAVERNY ATHLETISME	1 000 €
ENTENTE MERY MREIEL BESSANCOURT	8 000 €
FB2M HANDBALL	5 000 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE	250 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE (challenge Clément Lebras)	3 500 €
PETANQUE DE BESSANCOURT	500 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	2 000 €
STUDIO'FIT	4 000 €
TENNIS CLUB DE BESSANCOURT	2 000 €
TENNIS DE TABLE DE BESSANCOURT	1 500 €
TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95	800 €
VOLLEY BALL TAVERNY/ST LEU	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE (séjour ski)	1 000 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022, article 6574.

N° : 12-30-03-23

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACADEMIE DE VERSAILLES POUR LE 100% EAC**Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'académie de Versailles pour le 100 % EAC.

N° : 13-30-03-23

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION 100% EAC AUPRES DE LA DRAC**Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer la demande de subvention ainsi que tous les documents y afférents

N° : 14-30-03-23

**Objet : INSTALLATION DU DISPOSITIF MICRO-FOLIE**Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la mise en place du dispositif Micro-Folie dont le lieu de résidence sera la Médiathèque Marguerite Duras.**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte de l'Etablissement Public de Parc et de la Grande Halle de la Villette et tout document y afférent.

**Objet : INSTALLATION D'UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le dossier de candidature dans lequel sont fixées les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école de la Ville de Bessancourt, dispensatrice de la formation ;

**APPROUVE** la charte des engagements entre la ville et le bénéficiaire de la bourse au permis de conduite

**FIXE** le montant de cette bourse plafonnée à 500€ par candidature retenue et incluant les prestations inscrites dans la convention ;

**APPROUVE** la convention à passer avec l'auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents y afférents.

N° : 16-30-03-23

**Objet : TARIFICATION DES SEJOURS JEUNESSE (13-17 ANS) 2023**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,  
Le Conseil Municipal,

**ADOpte** les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour le séjour au Grau du Roi du 8 au 17 juillet 2023, comme suit :

QUOTIENT	TARIF
420 € et moins	251 €
421 à 590 €	269 €
591 à 770 €	304 €
771 à 910 €	340 €
911 à 1 100 €	385 €
1 101 à 1 285 €	439 €
1 286 à 1 470 €	483 €
1 471 € et plus	528 €
Hors commune	895 €

N° : 17-30-03-23

**Objet : TARIFICATION ET ADHESION LUDOTHEQUE**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la tarification,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la faire appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

N° : 18-30-03-23

**Objet : MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE EN LIGNE**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la mise en place de la billetterie en ligne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

N° : 19-30-03-23

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'AEPB ET LA VILLE**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,  
Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre l'AEPB et la ville et document y afférent.

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION FCPE**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'attribution de subventions 2023 aux associations culturelles comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
L'Association FCPE « Fédération des conseils des parents d'élèves »	800 euros

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 article 6574.

N° : 21-30-03-23

**Objet : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « MAISON KELLER » ET SON GARAGE**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 CONTRE (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER et M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

**D'APPROUVER** la division de la parcelle pour en distraire respectivement les lots A et B conformément au plan de division ci-annexé – outre les formalités d'urbanisme le cas échéant à intervenir ;

**DE PRONONCER et CONSTATER** la désaffectation à un service public ou à l'usage du public de la Maison Keller et du garage dans l'emprise foncière des lots A et B ;

**DE PRONONCER** le déclassement de la Maison Keller et du garage à la date de la présente délibération.

N° : 22-30-03-23

**Objet : CESSION DES PARCELLES CADASTREES BA 303 ET BA 304, SITUÉES 43 GRANDE RUE**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 CONTRE (Mme SAVVA, M. DOMERGUE, Mme BOURRIER et M. MOUHAMADMANSOUR)**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées BA 303 et BA 304 d'une contenance de 544 m<sup>2</sup>, situées au 43 Grande Rue au prix de 175 000 €, à la condition que l'avis actualisé des domaines ne fasse pas mention d'une valeur supérieure à 259 200 €.

**AUTORISE** d'ores et déjà Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à la régularisation de cette vente.

N° : 23-30-03-23

**Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR 2023**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** une subvention de 260 000 € pour le fonctionnement du CCAS en 2023

**DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2023, article 657362.

-----  
**Question orale n°1**

**Rapporteur : Mme Catherine BOURRIER**

M. le maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Les travaux de rénovation de l'église, sont inclus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Nous souhaitons obtenir un calendrier précis et chiffré, spécifique à l'Eglise, des dépenses et crédits alloués déjà engagés et prévisionnels, en fonction du programme de travaux établis et ce jusqu' à la fin de la mandature ?

Est-ce que dans cette enveloppe, une partie sera affectée à la restauration du tableau de "La Présentation de Jésus au Temple" (peinture de la gravure du tableau de Charles Lebrun) ?

Par ailleurs, un engin "sur chenilles" a réalisé des travaux à l'intérieur de l'église endommageant le sol, des réparations grossières ont été faites, quand la remise en état parfaite du sol sera-elle effectuée ?

Une prise en charge par l'assurance de l'entrepreneur a -t-elle été activée?

Enfin, un tableau de Saint Sébastien a été restauré, quand est-il prévu de le replacer dans l'église ?

**Réponse à la question orale n°1**  
**Rapporteur : Didier LECLERCQ**

Madame Bourrier, Mesdames et Messieurs les élus

Le cabinet d'architectes NASCA en charge du marché de maîtrise d'œuvre de la restauration de l'église vient de proposer un avant-projet qui définit l'ensemble des travaux à mener pour une restauration complète des extérieurs et de l'intérieur de l'édifice avec un budget et une planification en phase avec les travaux d'aménagement du centre-bourg et de l'assainissement séparatif de la Grande Rue.

Dans l'état actuel de cet avant-projet, le montant global des travaux est estimé à 4,7 M€ hors taxe avec un délai de réalisation a minima de 5 ans soit de 2024 à 2028.

Il est à noter que le coût estimé en 2016 lors du diagnostic sanitaire était de 2,9 M€.

Cet avant-projet doit être soumis à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Île de France), autorité décisionnaire sur les choix techniques de la restauration, et premier financeur à hauteur de 40% du montant des travaux hors taxes. Subséquemment, la région IDF (Île de France) participera à hauteur de 20% hors taxe et le Conseil Départemental à hauteur de 250 000 € hors taxe moins la subvention qui sera perçue cette année pour les travaux d'urgence réalisés en 2022, représentant une aide de 16 869 €. Le reste à charge pour la ville sera sur ses fonds propres en cas d'absence de mécénat.

Lors d'une future commission Finances, cet avant-projet sera présenté avec une proposition d'engagement de travaux pour un budget de 2,5 M€ hors taxe étalé sur la période 2024-2026.

Ensuite, lors d'un futur conseil municipal et au plus tard le 22 juin, les élus seront invités au vote d'une délibération approuvant l'engagement de la ville à effectuer les travaux sur la période 2024-2026 et ainsi déposer auprès de la DRAC, une, Demande d'Autorisation de Travaux sur un Monument Historique (DATMH), associé à cet avant-projet afin d'obtenir leur avis puis si accord, nous autoriser à leur déposer avant la fin 2023 une demande de subvention en lien avec les devis qui seront retenus pour un démarrage des travaux souhaité en 2024.

L'ordonnancement des travaux, leur planning et le plan de financement vous seront présentés lors de la commission Finances puis lors du conseil municipal.

Concernant les travaux de restauration du tableau de la Présentation de Jésus au temple, œuvre non classée, cela incombe à la commune sans autorisation externe et doit faire l'objet d'une décision de travaux à réaliser séparément de ceux qui seront présentés à la DRAC pour la restauration de l'église.

Une estimation du montant pour la restauration du tableau seul faite par l'INP (Institut National du Patrimoine) en 2021 se chiffrait à environ 17 000 €.

Effectivement, les 2 nacelles électriques utilisées lors des travaux d'urgence ont causé quelques dégâts sur les sols notamment dans les parties qui étaient déjà fragilisées. Des réparations ont été effectuées par l'un des artisans ayant utilisé une nacelle, celui-ci étant agréé par l'UDAP, (Unité Départementale de l'Architecture du Patrimoine) qui nous a accompagné lors de ces travaux). Vexin Patrimoine, cet artisan, a réalisé un excellent travail au-delà des endommagements constatés. Ces réparations sont néanmoins temporaires avant la réfection des sols dans le cadre de la restauration. Aucun dédommagement n'a été demandé aux 2 entreprises qui ont réalisés les travaux d'urgence.

Le tableau de Saint Sébastien, restauré gracieusement par l'INP en 2021 et cela grâce à l'engagement d'un couple de paroissiens, M et Mme DUFOUR, n'a pas été remis en place compte tenu des travaux d'urgence réalisés en 2022 dans sa zone d'exposition afin d'éviter toute détérioration. Il est stocké dans des bonnes conditions agréées par le Conservateur des Objets d'Art du Val d'Oise et compte tenu des travaux de nettoyage des parties hautes internes de l'édifice prévus en juin, il n'a pas été remis en place. Après ce nettoyage, son retour dans l'église pourra être étudié.

**Question orale n°2**  
**Rapporteur : Mme Christine SAVVA**

M. le maire, Mesdames et Messieurs les élus,  
Au Conseil Municipal du 1er décembre 2022 vous vous êtes engagés à effectuer une étude sur les tilleuls qui agrémentent le parvis de l'église St. Protais-St Gervais, par l'association indépendante GECAO (Groupement des Experts Conseils en Arboriculture Ornementale), conformément à notre demande.

Qu'en est-il de cette expertise ? Nous demandons que le résultat nous soit transmis.

**Réponse à la question orale n°2**  
**Rapporteur : Mme Estelle CABARET**

Mme Savva,

Une étude phytosanitaire a bien été réalisée par l'association GECAO, comme nous nous y étions engagés.

Un rendez-vous avait été convenu avec M. Domergue pour l'ensemble de votre équipe ce jour à 19h45 afin de vous la présenter en primeur et échanger avant le conseil Municipal.

Rendez-vous que vous avez finalement décliné.

Cette étude étant très technique je ne peux en faire le détail en conseil municipal.

Toutefois cette dernière conclue que « 3 sujets devaient être abattus pour des raisons de sécurité car ce sont des sujets dangereux. Le patrimoine arboré étudié est vieillissant. Les tilleuls de la place du 30 Août sont taillés en rideau, de nombreuses charpentières et branches se dégradent. La moitié des tilleuls étudiés montre des cavités au collet ou sur le tronc, bien qu'un abattage ne soit pas préconisé, ces arbres ont peu d'avenir à long terme. Aussi une rénovation totale de la place peut être envisagée ».

En conclusion, il ressort que plus de la moitié des arbres présentent des défauts graves : cavités creuses, têtes dégradées, branches fragilisées... Pour les quelques sujets ayant une espérance de vie supérieure à 10 ans et ceux plantés en 2019, ces derniers seront replantés dans le futur parc de la mairie.

Je précise que cette étude est consultable en mairie.

**Question orale n°3**  
**Rapporteur : M. Bouhary MOUHAMADMANSOUR**

M. le maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Des poubelles ont été installées en face de l'espace M. Steckar, suite à la fermeture du centre bourg ;

Cet emplacement est-il pérenne ?

Est-ce que les habitants du centre bourg, n'auront plus de poubelles particulières et devront jeter leurs ordures dans ce nouvel aménagement ?

La proximité de l'église St. Protais-St. Gervais n'oblige -t-elle pas de faire une demande auprès de l'Architecte des Bâtiments de France pour cette implantation de poubelles ?

**Réponse à la question orale n°3**  
**Rapporteur : Mme Estelle CABARET**

M. MOUHAMADMANSOUR,

L'emplacement actuel des PAV (Point d'Apport Volontaire) est temporaire. Des bornes enterrées ont été commandées au Tri Action pour les remplacer.

En effet tel qu'il a été communiqué aux habitants du centre bourg, plus précisément, les riverains de la zone piétonne, de la rue Prophètes ainsi que les services de la mairie, ils doivent d'ores et déjà utiliser ces bornes.

La fin de la collette en porte à porte est une volonté politique dans cette zone. L'ABF n'empêche pas la pose de bornes enterrées mais peut préconiser un emplacement plutôt qu'un autre. Elle sera bien sûr consultée.



**Question orale n°4**  
**Rapporteur : M. Elie DOMERGUE**

Monsieur le Maire vous vous présentez, pour qui veut l'entendre, comme un vrai parangon de démocrate, alors même que votre gouvernance municipale se caractérise par une absence de concertation dans les prises de décisions et une absence de reconnaissance des droits de l'opposition.

Aussi, je vous le demande solennellement quand vous convertirez- vous aux principes de la démocratie participative, associant les citoyens à la gestion de la cité ?

**Réponse à la question orale n°4**  
**Rapporteur : Mme Nathalie DERVEAUX**

La Mairie concerte sous différentes formes, groupes de travail spécifiques à un sujet, groupes permanents.

Pour prendre quelques exemples :

- groupe de travail mobilité durable qui travaille actuellement sur le centre bourg sur un projet ou deux projets concernant le stationnement.  
S'il y a deux projets, les propositions seront soumises à l'approbation des bessancourtois par un vote électronique. Le groupe s'élargit pour aborder d'autres quartiers.
- groupe de travail pour l'installation et le renouvellement des jeux dans les quartiers.
- le groupe de travail sur le projet de jardins partagés rue du haut tertre à aboutit à la création d'une association.
- une consultation en ligne qui donnera lieu au même processus se déroule sur le projet de jardins partagés de l'écoquartier.
- un groupe d'habitants est associé à la surveillance du respect de la charte de logement dans le quartier des brosses et Malais.

Et nous avons également :

- l'observatoire de la ville,
- une instance de démocratie locale avec le conseil municipal des enfants, d'ailleurs un projet d'investissement a été voté,
- une concertation en cours avec les professionnels de santé de la ville concertant le projet de maison de la santé,
- une consultation avec les agriculteurs concernant le projet de pôle agricole de proximité.

Nous recevons régulièrement les associations, les partenaires, les représentants élus des parents d'élèves, les artistes en résidences, pour organiser des manifestations, définir des programmations sportives et culturelles.

Les projets sont régulièrement présentés aux habitants par soucis de transparence. Nous organisons en moyenne trois à quatre réunions publiques par an, en plus des réunions de groupe de travail.

Nous sommes donc très favorables à la concertation.

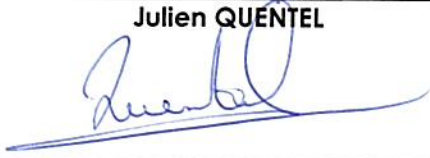
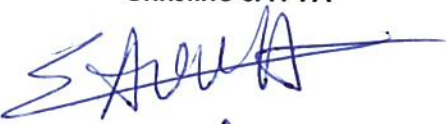
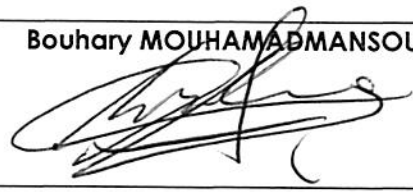
Pour autant, les élus que nous sommes, issus du processus électoral, sont légitimes à prendre des décisions.

C'est d'ailleurs ce qui est attendu par les habitants.

Séance levée à 22h30.

-----

 <p><b>Jean-Christophe POULET</b></p> 	<p><b>Nathalie DERVEAUX</b></p> 
<p><b>Didier LECLERCQ</b></p> 	<p><b>Fathia GHANI REFOUFI</b></p> 
<p><b>William MOSSE</b></p> 	<p><b>Darine BOUADIS</b></p>
<p><b>Farid LAZAAR</b></p> 	<p><b>Estelle CABARET</b></p> 
<p><b>Jean-Pierre GAFFEZ</b></p>	<p><b>Marie-Christine DUPREZ PANNETRAT</b></p> 
<p><b>Jean-Paul MASCHERONI</b></p>	<p><b>Virginie LOUREIRO</b></p> 
<p><b>Loïc VAUCHEL</b></p>	<p><b>Laurianne DANGUILHEN</b></p>
<p><b>Aze-dine MESSAOUDI</b></p> 	<p><b>Florence MARGUET</b></p> 
<p><b>Emilie PELAPRAT</b></p>	<p><b>Lucie HERRERO</b></p> 
<p><b>Thierry LAMY</b></p>	<p><b>Elisabeth DE CASTRO</b></p> 
<p><b>John LI LUN YUK</b></p>	<p><b>Adeline COLOMBA</b></p>
<p><b>Thomas DELECROIX</b></p> 	<p><b>Vanessa BOURDAIS</b></p> 

<p>Julien QUENTEL</p> 	<p>Elie DOMERGUE</p>
<p>Christine SAVVA</p> 	<p>Bouhary MOUHAMEDMANSOUR</p> 
<p>Catherine BOURRIER</p> 